



La conseillère d'Etat,
Présidente de la Cour administrative d'appel de Paris

Vu le code de justice administrative, notamment son article R. 222-1 ;

DECIDE

Article 1^{er}: Sont désignés à l'effet d'exercer les pouvoirs prévus aux 1^o à 7^o et au dernier alinéa de l'article R. 222-1 du code de justice administrative :

Mme Colombe BORIES, Mme Servane BRUSTON, M. Stéphane DIEMERT, M. Timothée GALLAUD, Mme Véronique HERMANN-JAGER, Mme Marianne JULLIARD, M. Nicolas LE BROUSOIS, Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA, M. Olivier LEMAIRE, M. Jean-Christophe NIOLLET et Mme Cécile VRIGNON-VILLALBA, présidents assesseurs.

Article 2 : Les présentes désignations abrogent et remplacent celles résultant de toutes décisions antérieures ayant le même objet, à compter du 1^{er} septembre 2026.

Fait à Paris, le 31 août 2026

Signé

Pascale FOMBEUR